ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

territoires palestiniens

Question écrite n° 46193

Texte de la question

M. Jean-Jacques Urvoas attire l'attention de M. le ministre des affaires étrangères et européennes sur les conclusions de la mission menée à Gaza en janvier 2009 par Amnesty International. Il en ressort que durant le récent conflit, qui a opposé Israël et le Hamas, des crimes de guerre et de graves violations du droit international ont été perpétrés par les deux parties. L'impunité de fait accordée par la communauté internationale ne manquerait pas de susciter de nouvelles violations des droits fondamentaux à l'encontre des populations civiles à l'occasion d'un prochain conflit, en Palestine ou ailleurs dans le monde. C'est pourquoi il demande au gouvernement français d'user de toute son influence auprès du conseil de sécurité de l'ONU afin d'exiger, d'une part, la création d'une commission d'enquête internationale impartiale chargée d'enquêter sur l'existence de crimes de guerre commis par les deux parties et, d'autre part, que l'ONU impose d'une manière effective et immédiate un embargo sur les armes en direction d'Israël et du Hamas et suspende tout transfert d'armes dont ils pourraient bénéficier.

Données clés

Auteur : M. Jean-Jacques Urvoas
Circonscription : Finistère (1re circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 46193
Rubrique : Politique extérieure
Ministère interrogé : Affaires étrangères et européennes
Ministère attributaire : Affaires étrangères

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 7 avril 2009, page 3171
Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)